

Département du Nord  
**Commune de Caestre**

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 080/2025

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu la pétition du 21 mai 2025, par laquelle l'entreprise EXTEMBEL, domiciliée à MARCQ-EN-BAROEUL, 31 boulevard Clémenceau, demande l'autorisation de mettre en place une benne devant l'habitation de Monsieur et Madame DEKERVEL, 418 rue des Oiseaux, du 4 au 12 septembre 2025,

Vu la Loi du 21 mai 1966, le règlement général du 16 mars 1872,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

## ***ARRÊTONS :***

**Article 1er** : Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux compris dans le paragraphe unique ci-dessus visé et aux conditions spéciales suivantes :

\* avis favorable sous la condition de pose d'une signalisation temporaire, de chaque côté de la benne,

\* Mise en place de panneaux signalant les travaux à chaque extrémité de la chaussée.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux pétitionnaires.

Fait à CAESTRE, le 11 juillet 2025

**Jean-Luc SCHRICKE**  
Maire de CAESTRE

